

105 Reconnaître la gestion des ressources naturelles par les communautés et la soutenir par un financement spécial

RECONNAISSANT que des écosystèmes fonctionnels sont essentiels au maintien de la vie sur Terre et que de nombreuses communautés rurales, tribales et indigènes gèrent avec succès ces écosystèmes depuis des générations grâce à leurs connaissances et à leurs pratiques locales ;

RAPPELANT que les terres et les eaux conservées par les peuples autochtones et les communautés locales contiennent environ 80 % de la biodiversité de la planète et que les peuples autochtones et les communautés locales possèdent ou gouvernent au moins 32 % de l'ensemble des terres et des eaux intérieures qui s'y rattachent ;

RECONNAISSANT que ces communautés font souvent face à des pressions économiques et à des difficultés de développement qui peuvent compromettre leur capacité à poursuivre leurs pratiques de gestion du territoire ;

NOTANT que le financement mondial actuel alloué à la conservation de la biodiversité est estimé à seulement 124-143 milliards de dollars américains par an, alors que le financement annuel nécessaire est de 722-967 milliards de dollars, et qu'une partie importante de ce déficit de financement affecte des zones historiquement gérées par les communautés locales ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que l'absence de mécanismes de financement durables pour la conservation à l'échelle communautaire menace à la fois la biodiversité et les pratiques culturelles qui ont contribué à la préserver ;

RECONNAISSANT que le fait de récompenser et de soutenir les pratiques de gestion communautaire peut constituer une approche rentable, résiliente et juste pour s'adapter aux effets du changement climatique, tout en soutenant des moyens d'existence durables et des systèmes alimentaires locaux ; et

RAPPELANT la Résolution 6.030 *Reconnaissance et respect des territoires et aires conservés par des peuples autochtones et des communautés locales, recouverts par des aires protégées* (Hawaï, 2016) et la Résolution 19.23 *L'importance des approches communautaires* (Buenos Aires, 1994) ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général de faciliter et de conseiller aux États Membres de l'UICN la mise en place d'un Fonds de gestion communautaire conçu pour fournir un soutien financier aux communautés afin qu'elles puissent maintenir et développer leurs actions de gestion locale pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.

2. PRIE INSTAMMENT les États Membres de l'UICN de reconnaître et de protéger juridiquement les droits des communautés à poursuivre leurs pratiques locales, et d'élaborer des politiques et des programmes nationaux qui soutiennent et encouragent la gestion communautaire des ressources naturelles.

3. DEMANDE aux Membres de l'UICN de documenter et de partager des éléments reflétant des pratiques de gestion communautaire réussies ou non, d'assurer l'intégration du Fonds dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de fournir un appui technique aux communautés.

4. DEMANDE aux Membres de l'UICN de garantir un soutien et une reconnaissance efficaces des systèmes de gouvernance locaux pour la gestion des ressources naturelles par l'utilisation du Fonds, de garantir la participation pleine et entière des peuples autochtones et des communautés locales, et de cocréer des cadres participatifs pour le suivi des résultats socio-écologiques.

5. APPELLE le secteur financier, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux à allouer des flux de financement spéciaux accessibles aux communautés par l'intermédiaire de leurs structures de gouvernance locale compétentes.

6. DEMANDE la création d'un groupe de travail composé de représentants des peuples autochtones et des communautés locales, des Commissions de l'UICN et de spécialistes compétents pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre du Fonds de gestion communautaire et veiller à ce que les mécanismes de financement s'alignent sur les besoins et les valeurs des communautés.